

CARDIO3 BIOSCIENCES

Société anonyme faisant ou ayant fait publiquement appel à l'épargne

Rue Edouard Belin, 12
1435 Mont-Saint-Guibert

0891.118.115 RPM Nivelles

CONVOCATION

Le conseil d'administration a l'honneur de convoquer les actionnaires et les détenteurs de warrants de Cardio3 Biosciences SA à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 26 novembre 2014 à 11 heures au siège social de la société et dont l'ordre du jour figure ci-dessous.

Ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire

- (1) Nomination de Danny Wong en tant qu'administrateur de la société

Proposition de résolution:

Sur proposition du conseil d'administration, sur base de l'avis du comité de nomination et de rémunération, l'assemblée décide de nommer Monsieur Danny Wong, avec effet immédiat, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale de la société statuant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2017, en tant qu'administrateur non exécutif de la société. L'assemblée décide que Danny Wong exercera ce mandat à titre gratuit.

- (2) Nomination de Tolefi SA en tant qu'administrateur de la société

Proposition de résolution:

Sur proposition du conseil d'administration, sur base de l'avis du comité de nomination et de rémunération, l'assemblée décide de nommer la société Tolefi SA, représentée par Serge Goblet, avec effet immédiat, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale de la société statuant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2017, en tant qu'administrateur non exécutif de la société. L'assemblée décide que Tolefi SA exercera ce mandat à titre gratuit.

- (3) Pouvoirs

Proposition de résolution:

L'assemblée autorise, avec pouvoir de substitution, Patrick Jeanmart afin de poser, exécuter et signer tous les documents, instruments, démarches et formalités et afin de donner toutes les instructions nécessaires ou utiles afin d'exécuter les décisions précitées, en ce compris mais non limité à la réalisation des formalités de publication nécessaires.

Conditions d'admission

Le droit de participer à l'assemblée générale extraordinaire et d'y exercer le droit de vote est subordonné à l'enregistrement comptable des actions au nom de l'actionnaire, le 12 novembre 2014 à minuit (heure belge) soit par leur inscription sur le registre des actions nominatives de la société, soit par leur inscription dans les

comptes d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de liquidation, sans qu'il soit tenu compte du nombre d'actions détenues par l'actionnaire au jour de l'assemblée générale.

Le jour et l'heure visées ci-dessus constituent la date d'enregistrement. Seules les personnes qui sont actionnaires à la date d'enregistrement, ont le droit d'assister et de voter à l'assemblée générale.

Une attestation est délivrée à l'actionnaire par le teneur de comptes agréé ou par l'organisme de liquidation certifiant le nombre d'actions dématérialisées inscrites au nom de l'actionnaire dans ses comptes à la date d'enregistrement, pour lequel l'actionnaire a déclaré vouloir participer à l'assemblée générale.

L'actionnaire indique sa volonté de participer à l'assemblée générale extraordinaire au plus tard le **20 novembre 2014**. Cela doit se faire par courriel à l'adresse pjeanmart@c3bs.com, par télécopie +32 10 394141, ou par courrier à l'attention de Cardio3 BioSciences, Mr Patrick Jeanmart, CFO, Rue Edouard Belin 12, B-1435 Mont-Saint-Guibert.

Les détenteurs de warrants peuvent assister à l'assemblée générale, sous réserve du respect des conditions d'admission pour les actionnaires.

Les participants sont invités à se présenter le 26 novembre 2014 à 11 heures au siège social de la société afin de faciliter le traitement des formalités d'enregistrement.

Le droit d'inscrire des sujets à l'ordre du jour et de déposer des propositions de décisions

Un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble au moins 3% du capital social peuvent requérir l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire ainsi que déposer des propositions de décision concernant des sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire. Les sujets à inscrire à l'ordre du jour et/ou les propositions de décision doivent être adressés à la société au plus tard le 4 novembre 2014 par courrier ordinaire à l'attention de Cardio3 BioSciences, Mr Patrick Jeanmart, CFO, Rue Edouard Belin 12, B-1435 Mont-Saint-Guibert ou par courriel : investors@c3bs.com.

Le cas échéant, la société publiera un ordre du jour complété au plus tard le 11 novembre 2014.

De plus amples informations relatives aux droits susmentionnés et leurs modalités d'exercice sont disponibles sur le site internet de la société (www.c3bs.com).

Droit de poser des questions

Les administrateurs répondent durant l'assemblée générale aux questions posées par les actionnaires, en assemblée ou par écrit avant l'assemblée, au sujet de leur rapport ou l'ordre du jour, conformément aux dispositions légales.

Ces questions peuvent être posées préalablement à l'assemblée générale par courriel à l'adresse investors@c3bs.com, par télécopie +32 10 394141, ou par courrier à l'attention de Cardio3 BioSciences, Mr Patrick Jeanmart, CFO, Rue Edouard Belin 12, B-1435 Mont-Saint-Guibert.

Elles doivent parvenir à la société au plus tard le **20 novembre 2014** à 17 heures.

De plus amples informations relatives au droit susmentionné et ses modalités d'exercice sont disponibles sur le site internet de la société (www.c3bs.com).

Procurations

Tout actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée par un mandataire.

Les actionnaires qui souhaitent se faire représenter, doivent désigner le mandataire en utilisant le formulaire de procuration établi par le conseil d'administration. Le formulaire de procuration peut aussi être obtenu sur le site internet de la société (www.c3bs.com) ou sur simple au siège social de la société ou par courriel: investors@c3bs.com.

L'original de ce formulaire signé sur support papier doit parvenir à la société au plus tard le **20 novembre 2014** à 17 heures (heure belge). Ce formulaire peut être communiqué à la société par courriel à l'adresse investors@c3bs.com, par télécopie +32 10 394141, ou par courrier à l'attention de Cardio3 BioSciences, Mr Patrick Jeanmart, CFO, Rue Edouard Belin 12, B-1435 Mont-Saint-Guibert, pour autant que cette dernière communication soit signée par signature électronique conformément à la législation belge applicable. Les actionnaires sont invités à suivre les instructions reprises sur le formulaire de procuration afin d'être valablement représentés à l'assemblée.

Toute désignation d'un mandataire devra être conforme à la législation belge applicable, notamment en matière de conflits d'intérêts et de tenue de registre.

Les actionnaires qui souhaitent se faire représenter, doivent se conformer à la procédure d'enregistrement et de confirmation décrite ci-dessus.

Documents disponibles

Tous les documents concernant l'assemblée générale que la loi requiert de mettre à la disposition des actionnaires pourront être consultés sur le site internet de la société www.c3bs.com à partir du 26 octobre 2014.

A compter de cette même date, les actionnaires pourront consulter ces documents les jours ouvrables et pendant les heures normales d'ouverture des bureaux, au siège social de la société, et/ou, sur la production de leur titre, obtenir gratuitement les copies de ces documents.

Les demandes de copies, sans frais, peuvent également être adressées par écrit ou par voie électronique à l'attention de Patrick Jeanmart, CFO, Rue Edouard Belin 12, B-1435 Mont-Saint-Guibert ou par courriel: investors@c3bs.com.

Le conseil d'administration